

MACAC

Mon Autre Canard Attac Campus

Édito

Début du XXIème siècle, ère de la mondialisation libérale : la démocratie et les droits fondamentaux reculent face au marché et l'environnement paie un tribut plus lourd que jamais. Mais la résistance s'organise : ici et là bas, un vaste mouvement émerge, international, hétéroclite et mouvant : l'altermondialisation.

En 1998, des militants créent ATTAC (Association pour la Taxation des Transactions Financières et l'Aide aux Citoyens) autour d'un constat : la mondialisation financière aggrave l'insécurité économique et les inégalités sociales. Tandis que l'association a rassemblé 30 000 adhérents en France et que se sont créés des Attac dans une quarantaine de pays, des groupes se sont constitués sur nos campus.

Il y a un an et demi, une coordination nationale des Attac Campus naissait, avec l'idée de partager les expériences et les travaux de chacun, et de se doter d'une présence nationale. Depuis lors, la coordination a redynamisé le développement d'Attac en direction des jeunes et de tous ceux

qui gravitent autour des campus : les groupes locaux d'Attac Campus participent à la repolitisation des universités et au développement d'un esprit citoyen et participatif, en étendant la présence et l'action d'Attac au sein des universités.

Animés par le souci de porter une information alternative, sur des sujets aussi cruciaux et variés que les politiques économiques, les services publics (et notamment l'enseignement supérieur), la guerre globale, les droits fondamentaux ou l'écologie, nous organisons des conférences, des projections de films, des concerts, nous éditons des journaux.

Nous participons aux grands rassemblements altermondialistes, tels que le contre-G8 d'Evian où nous nous sommes impliqués notamment dans l'organisation du village intergalactique, le rassemblement du Larzac ou le Forum social Européen de Paris/St Denis. Nous cherchons aussi à développer des modes d'actions politiques alternatifs : nous participons à des actions de désobéissance civile, comme les actions de blocage lors des contre-sommets ou des

actions symboliques le 20 mars dans les cortèges de la manifestation internationale contre la guerre. De la même façon, notre mode de fonctionnement tente de rompre avec celui des organisations politiques traditionnelles. Nous sommes organisés de façon mixte et horizontale : pas d'organisation pyramidale, de hiérarchie, de centralisation parisienne... Nous pensons que la fête fait aussi partie de la lutte. Attac campus, c'est de la politique enrichie en joie de vivre !

Ce numéro 0 du MACAC (Mon Autre Canard Attac Campus) veut être une étape supplémentaire de cette dynamique : être plus proche encore des jeunes que nous fréquentons, mieux les informer et mieux les mobiliser. Réunir des analyses de fond lisibles et des luttes concrètes. Résister et proposer. Particulièrement préoccupés par la casse sociale généralisée et le démantèlement des services publics, menés de front par le gouvernement, l'Europe et l'OMC, nous consacrons une large part à ces sujets d'actualité. Alors bonne lecture, et à très vite dans les luttes et avec les groupes Attac Campus !

Sommaire

Quelle univeristé pour demain ?

Page 2

Recherche en péril...

Page 2

Globalia

Page 3

Privatisation des télécommunications

Page 4

Devenons consom'acteurs

Page 5

Europe

Page 6 & 8

Antipub

Page 7 & 11

Pour une consommation équitable sur notre lieu de travail

Page 9

Info partout...

Page 10



« Une université ouverte est une entreprise industrielle où les étudiants sont des clients et les cours des produits vendus sur le marché de l'enseignement continu que régissent les lois de l'offre et de la demande »

Commission Européenne, Rapport sur l'enseignement supérieur ouvert et à distance, 1991.

Quelle université pour demain ?

L'université française En cette rentrée, l'université française vit une régression historique. C'est ce dont les étudiants et les enseignants prennent peu à peu conscience. Celle-ci s'élabore sur la base de trois réformes, soigneusement articulées entre elles, et inspirées par la même idéologie : la réforme dite du LMD, la réforme dite de "modernisation des universités", et enfin, celle qui vise à transformer le statut des personnels des universités.

Ces réformes d'inspiration libérale, étant donné qu'elles diminuent le rôle régulateur de l'État, sont ainsi le prélude à la mise en concurrence généralisée des filières comme des établissements, marquée par une volonté de réduction des coûts. Les "modernisateurs" veulent transformer l'université en une entreprise susceptible de dégager des profits. Il s'agit bien d'un processus de libéralisation progressive de l'enseignement supérieur en Europe, qui verrait à terme des produits d'enseignement s'échanger comme n'importe quelles marchandises sur un marché. Les facs y seraient en totale concurrence, abandonnant au passage leur mission de service public. La loi de « modernisation » des universités, temporairement repoussée, ne fera que renforcer cette logique, en donnant l'autonomie aux facs pour leur financement (possibilité d'explosion des droits d'inscription, comme les étudiants des IEP en font actuellement les frais) et leur politique de formation (choix de filières « rentables »...).

À ces tentatives de prise de contrôle marchand, il faut oppo-

ser l'exigence d'une démocratisation réelle de l'Université : l'accès du plus grand nombre aux savoirs qu'elle délivre, son ouverture sur le monde (mais qui ne soit pas un ajustement purement marchand du fonctionnement pédagogique, scientifique, institutionnel de l'université), la réaffirmation de ses missions de recherche et de construction de savoirs universels.

Nous estimons que les nouvelles réformes ne sont pas acceptables en l'état et porteraient de graves atteintes au déjà bien malade système d'enseignement supérieur français. D'autre part, les conditions d'étude et de vie des étudiants, qui chaque jour se détériorent, nous laissent penser que seule une mobilisation franche et massive pourrait faire évoluer les choses. Un tel mouvement est nécessaire car tout cela pose une question plus générale :

Quelle société voulons nous pour demain ?

La question des finalités de l'enseignement est au cœur du débat qui doit être mené sur la société que nous voulons construire. Les choix budgétaires de l'actuel gouvernement, dans la lignée des grandes orientations de politique européenne, correspondent à de réels choix politiques conditionnant l'avenir de notre société : l'État embauche massivement policiers, gendarmes ou surveillants de prison, mais, en même temps, réduit les postes de chercheurs ou d'enseignants, sacrifiant certaines filières...

Demandez aux STAPS ce qu'ils en pensent... Il n'y a aucune fatalité, en nous mobilisant nous pourrions imposer d'autres choix !

Recherche en péril...

Qu'est devenu le temps où l'État faisait de la politique et pas uniquement de l'économie, de la gestion ? Où est passée la démocratie, symbole de choix de société ? Notre avenir est sacrifié sur l'autel du libéralisme, du bradage des services publics, présentés comme unique issue possible. Le soi-disant cadeau du gouvernement, suite à la mobilisation des chercheurs au printemps dernier, est un leurre et la recherche publique reste en danger. S'il est un domaine qui participe à l'élaboration d'un bien commun et qui ne doit pas être régi par des intérêts marchands et de court terme, c'est bien la recherche.

Economiquement, force est de constater que si la révolution industrielle et le développement qui l'a accompagnée étaient basés sur l'accumulation de facteurs de production (ressources) et donc sur une croissance exogène, aujourd'hui, les nouvelles technologies se fondent sur une croissance endogène. C'est en effet, non pas leur acquisition mais leur usage qui crée de la valeur. Les nouvelles technologies, plus que toute autre découverte dans l'épopée humaine, nécessitent une forte cohésion de la nation pour permettre leur développement et leur diffusion.

Quand le gouvernement coupe les crédits de la recherche, c'est l'avenir des citoyens et de la société qu'il sacrifie.

Le secteur privé, régi par des intérêts à court terme, ne peut pas porter ses investissements sur une vision de développement à long terme. Les multinationales font des choix qui sont bons pour leurs actionnaires, pas pour l'humanité.

Elles vont miser sur des médicaments pour soigner ceux qui peuvent se les payer. Elles vont chercher à protéger leurs innovations par des droits de propriété abusifs, les empêchant de se diffuser et par conséquent de susciter de nouvelles innovations et pratiques organisationnelles et sociétales. Un autre aspect de l'abandon de la recherche est celui de l'éducation.

La transmission de savoir-faire d'une génération à l'autre et la conservation des acquis pour construire demain sont essentiels. Avec le sacrifice de la recherche publique, c'est aussi la recherche universitaire qui disparaît.

Etudiants, quel choix vous restera-t-il ? Des formations à des prix exorbitants parce qu'à l'université il n'y aura plus d'enseignants chercheurs faute de moyens. Seuls les jeunes issus de milieux très « favorisés » pourront accéder au savoir, celui de la pensée unique, perpétuant ainsi un modèle dominant. La connaissance s'achètera, elle ne se méritera plus. « Notre école est meilleure, nos intervenants sont mieux payés ». C'est donc aussi tout le principe d'égalité des chances qui est remis en cause.



Le mouvement "Sauvons la recherche" a réussi à imposer des revendications d'urgence. Après 3 mois de lutte ils ont réussi à obtenir... le maintien du nombre d'emplois stable dans le CNRS. Pourtant aujourd'hui encore plus de la moitié des acteurs de la recherche française sont en situation précaire. Cette précarité est ce qu'il y a de plus nuisible dans la recherche : elle dissuade tout projet innovant (mieux vaut "assurer" son sujet), elle encourage à garder des résultats non publiés (pour faire des demandes de crédits sur des résultats qu'on a déjà)...

La recherche doit être publique si elle veut participer à l'enrichissement du bien commun (et pas de quelques multinationales), mais cela ne suffit pas. Elle doit aussi garantir une indépendance et un véritable statut à l'ensemble de ses acteurs.

A cette seule condition peut-elle être vraiment innovante et garantir la richesse d'une société, et pas seulement une richesse économique.

Le site des Jeunes chercheurs contre la précarité : <http://jccp.ouvaton.org/index.html>

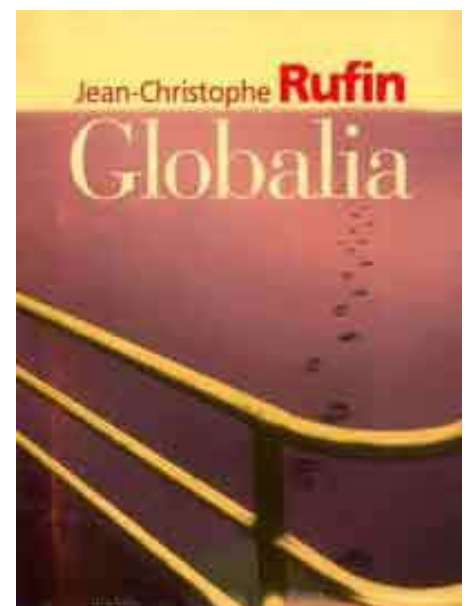
Samuel Alizon (AC Ulm)

Marion Robert (AC Aix)

Lecture de rentrée !

Roman d'anticipation à caractère politique, le premier ouvrage dans lequel Jean-Christophe Rufin associe les deux formes d'écriture qu'il pratique depuis une dizaine d'années, est sorti en début d'année. Essayiste (L'Empire et les nouveaux barbares, La Dictature libérale, etc.) et romancier (L'Abyssin, Rouge Brésil, etc.), l'auteur reprend et développe le contenu de ses essais à travers l'écriture romanesque.

Les prises de position de l'essayiste se heurtent au refus du romancier de prendre position ; le mélange est doté d'une certaine fraîcheur. Globalia n'a pas la lourdeur du roman à thèses ; ce roman n'a pas été écrit pour être une dénonciation brute, ni pour être une apologie de la résistance. L'histoire de Globalia se déroule dans un monde qui est le nôtre, qui est la projection des actuelles tendances sécuritaires de nos sociétés libérales, mais l'effacement complet du narrateur (hormis lors de quelques rares lourdeurs liées au roman d'anticipation) rend l'ensemble de l'ouvrage léger. Jean-Christophe Rufin s'amuse à décortiquer le fonctionnement de nos sociétés sans nous imposer le moindre choix ; la lecture de son roman en est des plus reposantes.



Globalia,

Jean-Christophe RUFIN,

Gallimard, NRF, 2004

Nikolaz (Nantes)

Privatisation des Télécommunications

La mondialisation libérale telle que nous la côtoyons tous les jours a été construite par des décisions politiques. Cependant, sa propagation a été rendue possible par l'avènement d'un outil : les télécommunications. Cet outil construit jour après jour un monde dans lequel l'information ne connaît plus de frontières : « La société de l'information (SI) ».

Cette SI devrait ainsi permettre à quiconque, quelque soit son emplacement géographique, d'accéder aux ressources culturelles et informatives du monde entier, et de permettre aux populations les plus enclavées d'accéder au savoir. De même, cet outil pourrait avoir le pouvoir -dans une certaine mesure-, de faciliter le développement des

pays du Sud. Cependant, la mondialisation libérale s'approprie cette technologie au dépend des peuples, en la modelant à son image.

Ainsi, les télécommunications, biens communs de l'humanité (car mises en oeuvre par le secteur publique), sont actuellement fortement convoités par les investisseurs privés qui voient dans ce secteur une poule aux oeufs d'or incontournable. Les uns après les autres, les opérateurs publics sont privatisés, engendrant la recherche du profit maximal alors que la télédensité¹ n'est encore que de l'ordre d'un petit 1%. Mais pourquoi ces opérateurs publics sont-ils privatisés ? Quels sont les conséquences dans les pays en voie de développement (PeD) ? Et dans les pays du Nord ?

Le secteur des télécommunications dans des PeD comme ceux d'Afrique demande une analyse particulière. En effet, les difficultés économiques que connaissent ces pays se répercutent de manière non-négligeable sur l'ensemble des services publics essentiels comme l'école, l'eau potable, la santé, mais aussi sur les télécoms. Les réseaux téléphoniques sont généralement très peu développés, et pas forcément en très bon état. Cependant, dans bien des pays (Sénégal, Ghana, Ghinée, ...) ce service public était un des seuls à rapporter de l'argent à l'État. Si je dit "était", c'est parce que ces pays ont subi une privatisation partielle ou totale de leur opérateur historique.

Mais pourquoi privatiser une des seules sources de revenu d'un pays ?

Les PeD, endettés auprès du FMI de

de la Banque Mondiale, sont en position de grande faiblesse. La vente des services publics est un moyen rapide de faire rentrer de l'argent pour subvenir aux besoins les plus urgents. Le FMI sait bien cela et en abuse pour forcer la libéralisation de nombreux services publics.

Quitte à rompre à la règle, je commencerai par un contre exemple : le Sénégal. La privatisation de l'opérateur national (SONATEL, racheté par France Télécom) a permis une augmentation de la couverture de la population en mobile et fixe (5,3% de la population a un abonnement au téléphone). Cependant, la SONATEL était déjà le meilleur opérateur africain avant la privatisation. Finalement, la privatisation a eu pour conséquence de supprimer une grande part des revenus de l'État, au profit de FT qui cherchait à rembourser ses dettes.

L'exemple du Sénégal est cependant un cas exceptionnel en Afrique. En Afrique du Sud, suite à la privatisation, 500 000 lignes ont été déconnectés. Les exemples sont tous différents, et tous aussi aberrants¹.

Dans le cas d'un pays du nord comme la France, où le réseau a pu se développer grâce à une logique de service public et à un protectionnisme du marché, le problème se pose légèrement différemment.

En effet, France Télécom (FT), opérateur historique, possède un réseau téléphonique de qualité couvrant la totalité du territoire. L'accès minimal au réseau téléphonique est donc assuré pour tous, quelque soit l'emplacement géographique. Certes, le GSM et le Haut-débit ne sont pas encore aussi bien développés, mais cela peut s'expliquer en partie par le passé récent de FT.

D'ailleurs, intéressons nous une minute à ce passé. Jusqu'en 1996, FT était propriété exclusive de l'État. L'opérateur jouissait alors d'un monopole sur le réseau et sur les services téléphoniques, sur tout territoire français. La mission de service public des télécommunications était une de ses propriétés intrinsèque. Son implantation à l'étranger était essentiellement limitée à quelques anciennes colonies.

En 1996, le capital de France Télécom est ouvert aux investisseurs privés. L'entrée en bourse de FT (orchestrée par le gouvernement Juppé, puis repris

par Jospin) a pour but de « supprimer les contraintes » qui l'empêcherait d'approfondir son alliance au niveau mondial avec Deutsche Telekom et avec Sprint. Cependant, l'État reste actionnaire majoritaire, cela pour éviter -en théorie- une prise de contrôle par les intérêts privés, et donc une rupture de la mission de service publique.

A l'ouverture du capital suit l'ouverture du marché des télécommunications le 1er janvier 1998 (sauf téléphonie locale, arrivée tout récemment).

Comme pour de nombreux autres services, une directive européenne (fortement inspirée par l'AGCS de l'OMC) incite les états membres à ouvrir à la concurrence leur "marché" des télécommunications. La répercussion directe de cette mise en concurrence des télécoms sur le territoire français à été, pour FT, la perte d'une part de ses revenus. La moitié du capital étant devenu privé, la recherche de rentabilité et de profit a obligé FT à chercher à compenser ces pertes par un développement démesuré à l'étranger. Cette expansion a placé l'ex entreprise nationale dans une logique de prédation et de concurrence féroce sur le marché international. Ses diverses acquisitions (Orange, licences UMTS, ...), souvent réalisées à des prix exorbitants, ont enfoncé FT dans une dette de 70 milliards d'euros en 2002.

Sans compter la détérioration de la situation pour les salariés (précarisation, pression accrue, suppressions de postes etc...), la nouvelle situation de FT a eu une répercussion sur les usagers non négligeable. Par exemple, l'argent dépensé pour le remboursement de la dette et pour les dividendes des actionnaires (3 Milliards d'euro depuis l'entrée en bourse) aurait pu permettre d'étendre la couverture en GSM et Internet Haut-Débit à tout le territoire français afin d'assurer au mieux l'égalité d'accès au service public des télécommunications.

Que ça soit au Nord comme au Sud, la privatisation des télécoms n'est pas une avancée pour son développement. La libéralisation des marchés, sous son aspect séduisant pour le consommateur, n'a d'intérêt que pour une partie d'entre eux : les plus gros, aptes à bénéficier de tarifs sur-mesures. Livrer le secteur des télécommunications aux lois du marché nous condamne à ne plus pouvoir imaginer son rôle hors de la logique marchande, supprimant ainsi toute perspective de son rôle social croissant pour lequel tout est à imaginer.

Pierre (Strasbourg)

Devenons consom'acteurs !

Le commerce équitable devient à la mode, ce qui n'a pas échappé à la grande distribution, toujours à l'affût, qui se met à vendre du café labellisé Max Havelaar, espérant empêcher des royalties tout en se donnant bonne conscience. Ceci est loin d'être du commerce équitable ! Afin de nous remettre les idées au clair, voici un petit rappel historique, éthique et « jeux olympiques » sur cette nouvelle forme de consom'action...

« **Trade not aid** » (du commerce, pas de l'aide) : tel fut le slogan lancé par les pays du Sud lors de la réunion de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED) en 1964. Il ne s'agissait pas de brader l'aide au développement mais de construire un modèle alternatif d'échanges commerciaux, basés sur des rapports plus équitables entre le Nord et le Sud.

Les premiers magasins équitables ont ouvert en Angleterre la même année, à l'initiative d'Oxfam, organisation non gouvernementale (ONG). En France, la première boutique Artisans du Monde (ADM) est créée en 1974. Cette association, qui compte aujourd'hui 146 points de vente, constitue une véritable alternative au commerce « normal » inéquitable.

Quand on achète un produit équitable, on sait que :

- **les producteurs sont rétribués selon un prix juste et stable :**

le prix est fixé en fonction du coût de production et du coût de la vie, et non selon les termes de l'échange mondial, fluctuant et se dégradant sans cesse pour les pays du Sud.

- **cela évite la multiplication des intermédiaires commerciaux :**

les produits sont achetés directement aux organisations de producteurs par une centrale d'achat qui les distribue ensuite dans les différents points de vente. Tous les intermédiaires inutiles sont donc supprimés, ce qui empêche les spéculateurs de se remplir les

poches sur le dos des petits producteurs !

- **les droits sociaux sont respectés :**

abolition du travail forcé, non exploitation des enfants, liberté syndicale, salaire minimum vital, durée maximale du travail, non discrimination, santé et sécurité au travail sont des principes fondamentaux édictés par la convention de l'Organisation Internationale du Travail, mais non respectés par ceux qui les édictent (les pays occidentaux) !

- **l'achat bénéficie à des producteurs marginalisés et les aide à acquérir leur indépendance économique :**

le partenariat s'inscrit dans la durée- l'engagement étant au minimum de trois ans- et l'achat est pré-financé. La plupart des « revendeurs » d'ADM sont bénévoles et les marges faites sur les produits (20% sur l'alimentation et 30% sur l'artisanat) servent uniquement au fonctionnement de l'association et à racheter de nouveaux produits. Ceci explique que les prix ne soient pas forcément plus chers dans les

qualité sociale.

Sa dernière campagne, « Jouez le jeu pour les J.O. », a été lancée depuis le début de l'année dans le but d'interpeller le Comité International Olympique (CIO) et les distributeurs d'articles de sport, pour qu'ils s'engagent à s'assurer que ce qu'ils vendent a été fabriqué dans des conditions socialement propres.

La production de chaussures et de vêtements de sport est délocalisée dans les pays à bas salaires où les contrats de travail, s'ils existent, sont injustes et illégaux, et où les situations d'exploitation (journées de 18h avec heures supplémentaires obligatoires mais non rémunérées, violences morales ou physiques...) sont monnaie courante.

Or, les enseignes de distribution ne reconnaissent que du bout des lèvres ces situations d'exploitation et reportent constamment la responsabilité sur leurs fournisseurs ou sur la législation des pays producteurs. Cette attitude est cynique, sachant que ce secteur représente en France plus de 8,2 milliards d'euros !

C'est pourquoi le Collectif demande concrètement à ces enseignes :

- **de s'engager sur un code de conduite de qualité,** les droits sociaux fondamentaux définis par l'OIT ;

- **de respecter ce code ;**

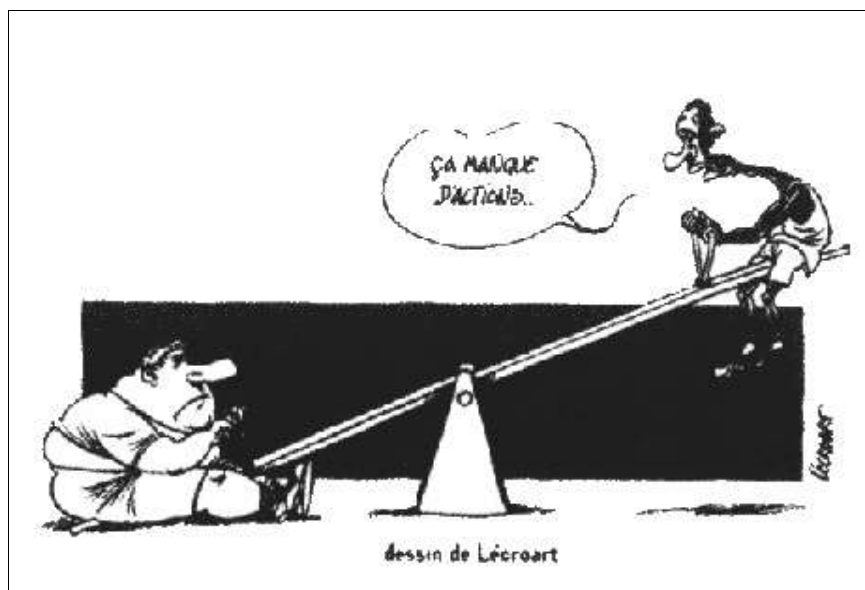
- **d'accepter la vérification par un organisme indépendant.**

Mais rares sont les enseignes qui acceptent qu'un tel organisme, associant des ONG, des syndicats ou des organisations de consommateurs, vérifie le respect de leurs engagements. Ceci prouve bien que la règle de l'opacité règne en maître, même s'il

faut reconnaître que les trois plus grandes enseignes (Adidas, Reebok et Nike), sous la pression internationale, ont fait quelques concessions. Cependant, on est encore très loin du respect des droits sociaux fondamentaux.

Pour consulter le « baromètre de la qualité sociale » des différentes enseignes françaises ou pour plus d'infos, allez sur le site

www.ethique-sur-etiquette.org



boutiques ADM, contrairement aux idées reçues. Par contre, les mêmes produits équitables achetés en supermarché coûteront plus cher, une marge bien plus importante étant ici prélevée.

Artisans du Monde appartient au collectif « De l'éthique sur l'étiquette », créé en 1995 et regroupant 42 associations de solidarité internationale. Ce collectif a deux principaux objectifs : sensibiliser le grand public sur les conditions de travail des ouvriers fabriquant des produits de grande distribution et faire pression sur les grandes enseignes afin qu'elles s'engagent vraiment dans une démarche de

Anne (Aix)

Une directive dangereuse

Le 13 janvier 2004, la Commission européenne a annoncé un « projet de directive relative aux services dans le marché intérieur ». Le texte de ce projet est consultable in extenso à l'adresse suivante :

http://www.europa.eu.int/comm/internal_market/fr/services/services/index.htm

Le projet de cette directive s'inscrit dans le processus initié lors du Conseil européen de Lisbonne (mars 2000), par l'adoption d'un programme de réformes économiques destiné à faire de l'Union Européenne (UE) l'économie la plus compétitive et la plus dynamique du monde d'ici 2010. Cette nouvelle directive peut être perçue tel l'aboutissement de ce programme. En proposant d'établir « un cadre juridique qui supprime les obstacles à la liberté d'établissement des prestataires de services et à la libre circulation des services entre les Etats membres », cette directive permettrait d'inclure tous les services (quasiment 70% du PNB et des emplois) sous les lois de la concurrence.

Comment doit-on concevoir les services publics si cette directive est adoptée ?

Pour être synthétique : IL NE RESTE PLUS DE SERVICES PUBLICS !

Un service public se définit comme devant mettre l'ensemble des citoyens à égalité devant l'accès à ce service. Ainsi de l'électricité ou de la santé par exemple : quel que soit le point du territoire sur lequel nous habitons, un service public de l'électricité ou de la santé se doit de fournir ses services dans les mêmes conditions à tous les usagers, sans aucune discrimination.

Les pouvoirs publics encadrent aujourd'hui les prestations de services par des législations et réglementations précises. Mais sous couvert de « réduire la paperasserie qui étouffe la compétitivité », la directive prévoit de retirer aux pouvoirs publics la gestion de tous les services, quant bien même cette gestion se fait idéalement au nom de l'intérêt collectif (gestion des deniers publics, égalité d'accès, droit du travail, respect de l'environnement, etc.). Tous les services (à l'exception de ceux fournis directement et gratuitement par les pouvoirs publics, c'est-à-dire l'armée, la police et la justice) sont ici concernés : les communications, l'eau, l'énergie, la santé, les transports, l'enseignement, la culture, etc.

L'objectif premier du projet est de permettre qu'un prestataire de services puisse être en mesure de fournir ses services où bon lui semble, sans restrictions.

Le principe du pays d'origine (art. 16) énonce que « le prestataire est soumis uniquement à la loi du pays dans lequel il est établi et [que] les

Etats membres ne doivent pas restreindre les services fournis par un prestataire établi dans un autre Etat membre ». Si nous considérons par exemple le secteur de la santé (particulièrement visé, puisqu'il est le seul secteur faisant l'objet de dispositions particulières - art. 23), cela se traduit concrètement par le fait qu'un prestataire de soins pourrait fournir ses services dans l'Etat A sans être obligé de respecter les législations de l'Etat A (en termes par exemple de sécurité sociale), du simple fait que ce prestataire est domicilié dans l'Etat B, membre de l'Union, et est donc soumis aux seules législations de l'Etat B.

Nous pouvons ici facilement imaginer le dumping fiscal, social et environnemental auquel cet article donnerait lieu. Une entreprise a tout intérêt à demander sa domiciliation dans un Etat où la fiscalité est peu élevée et qui est également peu exigeant en termes de respect de l'environnement et des droits sociaux. Ce scénario répète celui sur lequel fonctionne le commerce maritime, où l'utilisation systématique des pavillons de complaisance conduit à des conditions de travail déplorables pour les marins, et, plus spectaculairement, à des naufrages tels ceux de l'Erika au large de Saint Nazaire (décembre 2000) et du Prestige en Galice (novembre 2002).

Le contrôle par les pouvoirs publics, et par extension par la société civile, des questions d'intérêt collectif



deviendrait également impossible. Un service public est un service rendu à toutes et à tous ; l'Etat a la charge de veiller à un aménagement équilibré du territoire. Nous pouvons certes constater que depuis quelques années la qualité des services publics est le cadet des soucis de nos gouvernements successifs ; toujours est-il que c'est à eux (Etat ou régions) que revient, de droit, cette mission.

Ce projet de directive remet directement en cause ce principe, et détruit par la même l'idée d'une possibilité de contrôle citoyen de la manière dont sont gérés les services publics. Les articles 9 à 15, qui énumèrent les critères que les Etats ne seront plus en droit d'exiger pour accorder une autorisation d'activité de service, mettent clairement en avant le fait que les pouvoirs publics n'au-

ront quasiment plus aucun contrôle sur les questions liées à l'aménagement du territoire, au développement économique et aux exigences sociales.

Ce projet élimine toutes les exigences juridiquement imposables aux prestataires de services : ceux-ci seront libres de fournir leurs services où bon leur semble, au prix qu'ils décident, en respectant les seules législations qui les favorisent. Admettons qu'un Etat, membre de l'UE, permettrait à une personne disposant du permis de conduire de disposer également du grade de médecin ; il suffirait alors de référencer son entreprise dans cet Etat pour pouvoir bénéficier du titre de médecin dans tous les autres pays de l'UE. Cette situation est certes irréaliste, mais elle est ce que ce projet de directive permet !

Le danger de ce projet n'est pas dans ce qu'il impose ; il est dans ce qu'il permet, à une époque où la criminalité en col blanc et les malversations des dirigeants d'entreprises sont en augmentation constante. L'abolition des exigences (la fameuse « paperasserie ») énumérées dans le projet de directive, alors que le crime organisé s'étend dans les nouveaux pays européens, est une porte ouverte à une marchandisation complète de nos actuels services publics (santé, communication, transport, enseignement, énergie, etc.).

Nous pouvons sérieusement douter que des fonds publics continuent d'être orientés vers le financement des services publics si des prestataires privés acceptent de s'en charger. La situation à laquelle nous risquons d'arriver est celle d'une Europe à deux vitesses (juridiquement établie). D'un côté, nous aurons des services fournis par des entreprises, qui obéiront à leurs propres intérêts. (L'important n'est peut-être pas ici de juger le contenu de cet intérêt ; que l'intérêt d'une entreprise privée soit identique à l'intérêt collectif ne retire rien au point en jeu. Dans la mesure où le libéralisme nie le concept même d'intérêt collectif, ce qu'il conteste est en fait qu'il puisse y avoir des instances ayant un droit de contrôle sur les activités des agents individuels ; dans la pensée libérale, l'expression de service public n'a aucun sens : ou bien elle ne désigne aucune réalité, ou bien elle est un autre nom pour service marchand). De l'autre côté, nous aurons un Etat minimum qui se contentera de suppléer aux manques de prestations dans les en-

droits où aucun prestataire ne voudra fournir ses services.

Sous ce projet de directive, nous retrouvons ni plus ni moins qu'une mise en application, au niveau européen, de l'AGCS (Accord Général sur le Commerce des Services). Le commissaire européen en charge du marché intérieur, Frits Bolkestein, prend ici le relais de son homologue en charge du commerce extérieur, Pascal Lamy, dont la fonction au sein de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) est de représenter les intérêts commerciaux de l'UE et de placer celle-ci en position avantageuse lors des phases successives de négociation : plus le marché européen des services sera libre, plus il sera simple d'exiger des autres Etats membres de l'OMC de libéraliser leurs propres secteurs des services. (N.B. Dans le cadre de l'OMC, il n'est possible de demander que soit libéralisé un secteur d'activité que si l'on est soi-même prêt à le libéraliser.)

Le modèle européen se montre ici en plein jour. Loin d'être un rempart à la mondialisation capitaliste, l'UE est aujourd'hui la tête de pont du libéralisme.

Le 19 mai 2004, moins d'un mois avant les élections européennes, la Commission devrait soumettre le projet au Conseil des Ministres pour son entérinement.

Nicolas Berthomeau
(Nantes/Naoned)

Le mouvement Anti-Pub n'est pas mort

Mercredi 28 avril 2004 14 heures, les 62 militants anti-pubs sont au tribunal de Paris pour entendre le verdict des magistrats. Plutôt clément, il satisfait la RATP et les militants.

prenant très violemment à Ahmed MEGUINI, le rouant de coups et le traînant sur le sol. Véritable agression, une telle intervention est complètement intolérable à l'encontre de militants politiques usant de la désobéissance civile pour faire entendre leurs idées. Le mouve-



La peine de mort de retour en France ?

Déposée par 47 députés UMP et UDF, la 1521e proposition de loi de la 12e législature de la Vème République vise tout simplement à rétablir partiellement la peine de mort, en l'occurrence contre les auteurs d'actes terroristes. Se présentant comme les défenseurs des droits de l'homme et de l'humanité face à la « guerre [que sont] les attaques répétées et meurtrières dont les démocraties sont la cible ». On y retrouve les actuels maires de Cannes Bernard Brochand, d'Aix-en-Provence Maryse Joissains et de Courbevoie Jacques Kossowski. Leur argumentaire fait étalage de l'historique des attentats depuis 20 ans, prétexte que les kamikazes se donnent bien la mort alors que les commanditaires sont bien au chaud, et s'appuie sur l'idée que la peine de mort n'est pas exclue en temps de guerre. Car oui, pour ces gaillards là, nous sommes en guerre... Contre qui ? Le projet de texte n'en fait pas état. Affligeant.

<http://www.assemblee-nationale.fr/12/propositions/pion1521.asp>

Conscients que les dommages et intérêts initialement réclamés par Métrobus (920 000 €) avaient considérablement affaibli le mouvement anti-pub, certains militants affirmaient, à la sortie du tribunal, que les peines infligées (amendes de 400 à 2000 €) étaient une incitation à repartir de plus belle. Certains n'ont pas attendu bien longtemps, puisque dès 15 heures, un groupe s'est élancé dans le métro pour arracher quelques dizaines d'affiches et marquer le coup. C'est alors que la milice de la RATP, les fameux GPSR, est intervenue en s'en

ment anti-pub ne peut et ne doit se laisser intimider par ces actes de violence inacceptables, sous peine de voir les actes de désobéissance civile encore reculer. Tous ceux qui pensent que la désobéissance civile comme moyen de l'action politique doit être défendue et promue et tous ceux qui pensent que le mouvement Anti-Pub est légitime doivent se mobiliser, et tirer du verdict du tribunal de Paris une combativité renforcée !

Les dangers du projet de constitution européenne

Les chefs d'Etat de l'Union Européenne ont négocié un accord définitif sur le contenu de la Constitution européenne, qui déterminera grandement l'avenir de l'Europe. Souhaitant une Europe sociale, solidaire et réellement démocratique, nous tenons à alerter les citoyens et bien même elles seraient souhaitées par une majorité d'Européens. Une autre Europe est possible !

Les délires ultra-libéraux comme fondement de la Constitution

Les grands media ont beaucoup parlé des futurs droits de vote entre pays au sein du Conseil, occultant ainsi le cœur de la Constitution. Au-delà des questions institutionnelles, le projet définit des objectifs et des principes inacceptables, qui, s'il était adopté, ferait de l'ultra-libéralisme l'horizon indépassable de l'Union Européenne.

Ainsi, la concurrence y est imposée comme la voie essentielle d'allocation des ressources. La politique économique est menée conformément au « principe d'une économie de marché ouverte où la concurrence est libre ». La concurrence ne saurait être un objectif et une norme supérieure de l'Union. La coopération devrait lui être substituée. Or, le projet de Constitution prône « un marché unique où la concurrence est libre et non faussée ».

Les services publics n'échappent pas à cette règle d'or : ils ne sont tolérés que dans le cadre du respect de la concurrence et menacés d'une saisine de la Cour de Justice des Communautés Européennes en cas de situation privilégiée sur un marché. Il est au contraire impératif de les faire apparaître dans le titre I, qui définit les principes et objectifs de l'Union, afin d'empêcher la marchandisation de la culture, de l'éducation et de la santé par la politique commerciale commune.

Mais la future Constitution ne s'arrête pas là. Elle rend d'ores et déjà impossible toute taxe sur les transactions spéculatives de type Tobin. En effet, l'« intérêt commun » est assimilé à la « suppression progressive des restrictions aux échanges internationaux et aux investissements étrangers directs » et il est question d'interdire toute restriction aux mouvements de capitaux.

Le projet actuel indique également

que « la politique monétaire a pour objectif principal de maintenir la stabilité des prix », mais ne devrait-elle pas être plutôt au service de la solidarité et du plein emploi ?

Au-delà de ces délires ultra-libéraux, est-ce vraiment le rôle d'une Constitution d'imposer une politique économique ? Les conventionnels ont avant tout voulu graver dans le marbre l'ultra-libéralisme.

La course aux armements et l'alignement sur l'OTAN comme ambition pour l'Europe

Le projet spécifie que la politique de sécurité et de défense commune de l'UE doit être compatible avec la politique de sécurité et de défense de l'OTAN. Or, celle-ci n'est pas une institution européenne, mais bien le principal outil de la domination des Etats-Unis sur l'Europe ! Il faut donc supprimer toute référence à cette institution dans le traité.

Plus généralement, la militarisation ne saurait être une obligation de l'Union et il faut donc également supprimer l'article I-40, qui édicte que « les Etats membres s'engagent à améliorer progressivement leurs capacités militaires ».

Pas de privilèges pour les Eglises, l'Union doit être laïque

Un article est entièrement consacré au statut des Eglises et des organisations non-confessionnelles, où il y est notamment précisé que « l'Union maintient un dialogue ouvert, transparent et régulier avec ces Eglises et organisations ». Or, celles-ci sont les seules à bénéficier d'une telle reconnaissance officielle dans le traité et il est donc nécessaire de rectifier cette anomalie, de même qu'il sera primordial de veiller à ce qu'aucune référence à l'« héritage religieux commun » ne figure dans la Constitution. Anodine, cette référence pourrait dans le futur par exemple servir de base à une remise en cause du droit à l'avortement. C'est en tout cas ce qu'ont derrière la tête les lobbys du Vatican.

Les insuffisances démocratiques

La Constitution maintient à la Commission le monopole de la proposition d'un acte législatif. Cette dernière, non élue démocratiquement, et qui détient en outre des pouvoirs exorbitants en matière de concurrence, ne doit pas avoir le monopole de l'initiative des lois européennes : le Parlement et le Conseil

européens doivent pouvoir disposer du droit d'initiative d'actes législatifs, et pouvoir être saisis directement à l'initiative des citoyens. En outre demeure le cumul des pouvoirs exécutifs et législatifs au sein du Conseil européen, à la fois organe législatif européen et composé de membres d'exécutifs nationaux.

Par ailleurs, les articles régissant la politique commerciale ne prévoient aucun contrôle des élus sur son contenu. Elle doit faire l'objet d'un contrôle démocratique et la Commission doit donc au minimum présenter un rapport annuel circonstancié sur ses activités, soumis à l'approbation du Parlement européen et des Parlements nationaux.

Quant à la Banque Centrale Européenne, elle devrait, tout comme les banques centrales nationales, rendre des comptes aux élus, donc être soumise à l'autorité des gouvernements et élus nationaux ainsi qu'à celle du Parlement européen.

Enfin, les articles relatifs à la citoyenneté de l'Union doivent s'appliquer non seulement aux citoyens de l'UE, mais également aux résidents non ressortissants d'un des Etats membres.

Doit également être mentionnée au titre des objectifs de l'Union une clause affirmant le principe de non-régression des droits des citoyens de l'Union, en particulier au regard du respect des droits fondamentaux tels qu'ils sont définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. La Charte des Droits Fondamentaux, intégrée à la Constitution, est un net recul par rapport à nombre de textes nationaux (comme le préambule de notre Constitution de 1946) et internationaux (comme la Convention Européenne des Droits de l'Homme de 1950). Son principal déficit est dans la non-reconnaissance des droits économiques et sociaux. Elle reconnaît par exemple le « droit de travailler » et non le « droit au travail », base juridique de notre système d'indemnisation des chômeurs...

Enfin, s'il est précisé que l'Union « promeut l'égalité entre les hommes et les femmes », il ne s'agit pas seulement de promouvoir, mais surtout de garantir cette égalité, qui doit donc figurer dans les valeurs fondamentales de l'Union, au même titre que la dignité humaine, la liberté, la démocratie, l'égalité, l'Etat de droit et le respect des droits de l'Homme.

La nécessité d'une consultation populaire pour ratifier la Constitution.

Après avoir été approuvé par le Conseil de l'Union Européenne (ce qui

ne saurait malheureusement tarder), le « traité constitutionnel » devra être ratifié par chacun des 25 Etats-membres, selon des modalités qu'ils choisiront.

La tenue d'un référendum est impérative ! N'a-t-on jamais vu dans un pays démocratique une constitution adoptée sans consultation directe du peuple ? On ne peut à la fois proclamer l'importance du futur traité (en le baptisant Constitution européenne), répéter à satiété qu'il faut « rapprocher l'Europe des citoyens » et dénier à ces derniers le droit de se prononcer directement sur un sujet aussi crucial pour leur avenir.

Le Conseil Européen de Laeken en 2001 a convoqué une Convention constituée principalement de représentants des gouvernements, de députés européens et nationaux et de la Commission. Son but était d'écrire un « traité constitutionnel » remplaçant tous les traités de l'Union (l'Acte Unique, Maastricht, Amsterdam et Nice). Malheureusement, aucun des conventionnels n'a reçu comme mandat des peuples européens pour donner une constitution à l'Europe. C'est pourquoi nombreux sont ceux qui réclament une Constituante avec un mandat explicite.

Marceau (Jussieu),
Raphaël (Aix)

Pour une consommation équitable sur notre lieu de travail !

Les produits alimentaires proposés par les Crous (Centre Régional des Œuvres Universitaires & Scolaires) passent par des marchés publics. C'est-à-dire qu'une procédure stricte encadre les achats de biens, de travaux et de services par l'Etat et ses établissements, afin notamment d'éviter les délits d'initié.

Le Nouveau Code des marchés publics (dernière modification par le décret du 7 janvier 2004) permet d'introduire dans le cahier des charges d'un marché public des clauses relatives au respect de l'environnement et des droits sociaux. L'article 14 est par exemple formulé comme suit (cf. www.legifrance.gouv.-fr) :

“La définition des conditions d'exécution d'un marché dans les cahiers des charges peut viser à promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés d'insertion, à lutter contre le chômage ou à protéger l'environnement.

Ces conditions d'exécution ne doivent pas avoir d'effet discriminatoire à l'égard des candidats potentiels.”

Peut-on s'appuyer sur cet article pour demander que soit inscrite dans les cahiers des charges une clause spécifiant que les produits achetés par le Crous seront des produits issus du commerce équitable ?

En l'absence de jurisprudence en la matière, la Commission Spécialisée des Marchés (CSM) répond de manière prudente.

D'un côté, il serait discriminatoire que la totalité des produits fournis dans les cafétérias soient uniquement des produits équitables, puisque la plupart des fournisseurs ne pourraient actuellement pas répondre aux

conditions d'exécution du marché. Mais cela semble toute-fois possible pour une pro-

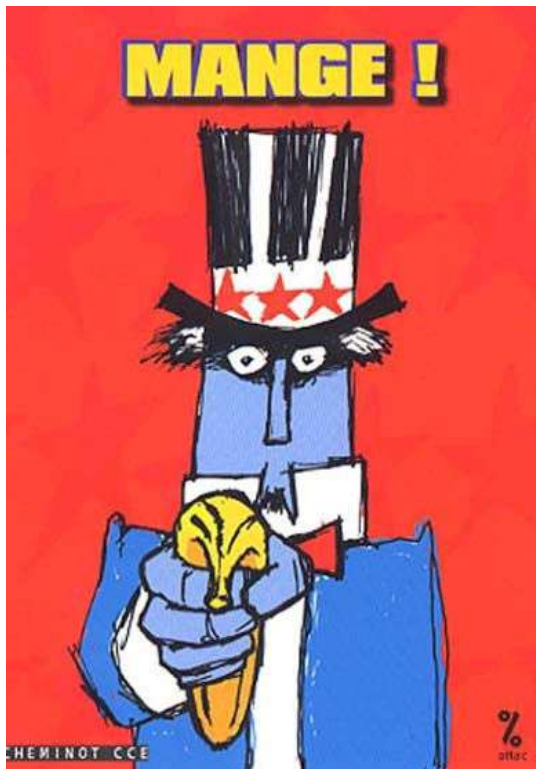
portion de chacun des produits. Il serait ainsi possible de demander aux responsables du Crous d'introduire une clause spécifiant que n% de telles gammes de produits devra être issu du commerce équitable. (A rappeler que les produits équitables ne se limitent pas au seul café !)

D'un autre côté, les produits équitables ne font actuellement pas partie de la liste des produits (la “nomenclature”) pour lesquels le Crous peut passer un appel d'offre. Pour contourner cette difficulté technique, il est nécessaire que ces produits fassent l'objet d'un besoin spécifique, afin de pouvoir figurer dans l'appel d'offre.

Nota bene. Un problème spécifique au seul café ! La plupart des machines à café des cafétérias du Crous sont prêtées et entretenues par les fournisseurs de café eux-mêmes. Les fournisseurs de café équitable pourront-ils proposer le même service ? Si la réponse est négative, il faut alors se limiter aux seules cafétérias qui sont propriétaires de leurs machines. Mais on peut aussi contacter les actuels fournisseurs propriétaires des machines pour voir s'ils peuvent fournir une partie du café en équitable.

Planning indicatif.

1. La date importante sur laquelle il est nécessaire de se caler est celle de la publication des appels d'offre au Bulletin Officiel des Marchés Publics (BOMP). La date de publication des appels d'offre est relative à chaque Crous, et se situe généralement au printemps. Les entreprises candidates ont ensuite 52 jours pour exprimer leurs offres.



2. Novembre. Faire signer une pétition demandant que le Crous achète des produits issus du commerce équitable. Un nombre satisfaisant de signatures peut correspondre à celui des électrices-teurs lors des élections des étudiantes-ts au Conseil d'Administration du Crous (de l'ordre de 5% des personnes inscrites à l'Université). Cette action peut s'accompagner d'une sensibilisation au commerce équitable

(conférences, panneaux explicatifs, etc.) et d'une dégustation de produits issus du commerce équitable.

3. Décembre. Prendre rendez-vous avec la direction du Crous, afin de présenter les principes du commerce équitable et l'initiative lancée. La pétition est ici importante, puisqu'elle permet de montrer que cette action est

(largement) soutenue. Il est impératif à ce stade d'entrer en contact avec le Service des marchés du Crous pour connaître la date de publication des appels d'offre au BOMP et pour discuter de la formulation des prochains appels d'offre.

attac-Campus Nantes

nantes-campus@attac.org

Info partout...

L'ONU a chargé l'UIT (Union Internationale des Télécommunications) de coordonner le développement des nouvelles technologies de l'information et des communications dans le monde. Pour ce faire, elle a préconisé une démarche différente de celle de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) ou du G8 (regroupement des 8 pays les plus riches). Le SMSI (Sommet Mondial sur la Société de l'Information) est un sommet tripartite, ouvert aux gouvernants de tous les pays, aux firmes multinationales, et à la « société civile » (organisations non gouvernementales, collectifs citoyens, syndicats). Curieux de savoir quelle issue aurait cette initiative onusienne, et afin de rendre compte aux étudiants des enjeux de telles rencontres, Muhammed de TV Campus, Etienne du journal Kactus, Augustin du BDA 3A, Keyvan d'Animafac, et moi-même avons participé au Sommet et au contre-Sommet.

Etat des lieux d'un « village global » inégal.

Le sommet se déroule en deux phases. La première, se tenant à Genève du 10 au 12 décembre 2003 a pour but d'adopter une déclaration de principes et un plan d'action. La seconde, prévue à Tunis en 2005, vise à approfondir les thèmes liés au développement et à effectuer une première évaluation des actions mises en œuvre depuis le Sommet de Genève. Ambitieux, cette rencontre internationale aimerait être à la Société de l'information ce que Rio a été à l'environnement : le point de départ d'une vaste prise de conscience et un débat dans un domaine qui, jusque là, était réservé aux politiques nationales. La réduction de la « fracture numérique », c'est à dire de l'inégal développement des NTIC (nouvelles technologies de l'information et de la communication) dans le monde, est un objectif du

Sommet de Genève. En 2000, le continent africain comptait 16 millions de raccordements téléphoniques, un chiffre inférieur au nombre de lignes de Manhattan ou Tokyo. En Suisse et en Allemagne, environ 60% de la population utilise régulièrement le « oueb », à peu près autant qu'aux Etats-Unis. En Afrique, en revanche, 1 habitant sur 118 a accès à Internet. Le Niger et le Burkina disposent de 2 à 4 Mbps (bande passante équivalent à la taille des tuyaux de données), correspondant à la capacité de communiquer de 4 abonnés ADSL (haut débit). Une ONG, CSDPTT, estime à 15 milliards d'euros la construction d'une infrastructure intra-africaine, un réseau panafricain qui sortirait les Africains du ghetto technologique. Un discours messianique de la part des ONG ? Non, plutôt un signal d'alarme qui vise le problème majeur qu'est le financement. Il y a un besoin urgent d'investissement. Cela justifie alors pour l'UIT, organisant et coordonnant le Sommet, la présence des grandes multinationales aux discussions de Genève. Alors que les uns appellent à un « Plan Marshall » fondé sur l'aide publique au développement pour atteindre l'objectif de réduction de la « fracture numérique », les autres vénèrent la libéralisation économique de tous les secteurs. Si des questions telles que l'éducation, la liberté d'expression, le respect de la diversité culturelle, la propriété intellectuelle, ou encore la gouvernance, y ont été abordées... elles sont absentes des déclarations finales et officielles du premier cycle « Genève 2003 ».

Internet comme espace de socialisation politique. Les expériences de mise en réseau : l'engagement alternatif . « Become the Media ».

La liberté d'expression est trop souvent opprimée partout dans le monde ; que l'ONG Reporters Sans Frontières ne soit pas admise au SMSI révèle un manque de considération envers des droits universels que l'ONU est censée faire valoir. Des participants à ce

sommet refusent qu'il se poursuive à Tunis en 2005, alors que l'Etat tunisien est régulièrement dénoncé pour ses violations de la liberté d'expression, certains journalistes étaient venus en témoigner. La « free culture » dont se revendique le monde du media activisme avait également investi Genève ; en marge du Sommet, un « Media Lab Center » réunissait les communautés militantes, peu nombreuses pour l'occasion, et informatiques alternatives. Le contre-sommet diffusait ce message « WSIS ? We seize ! » (Pour comprendre le jeu de mot, consulter éventuellement un ou une ami-e en LEA ou www.geneva03.org). On y pratiquait à toute heure du jour et de la nuit un décryptage du traitement médiatique des événements, au moyen d'un réseau d'observateurs, de journalistes indépendants et d'individus prenant la parole notamment au sein d'Indymedia (à consulter absolument pour resté informé-e). "Don't hate the media, become the media" est leur leitmotiv. Le réseau est devenu la dimension propice à une citoyenneté mondiale renouvelée. Ces médias (radios, journaux ou points d'accès à Internet) permettent à des populations défavorisées et réprimées de produire des émissions, des reportages et des tribunes libres liées à leurs préoccupations, elle permet aux sans-voix d'exprimer leurs voix. Les media activistes traitent la problématique technologique au regard de considérations sociales, comme les questions du genre et des médias, la guerre et les medias, la défense des libertés, des connaissances indigènes et traditionnelles, les logiciels libres et l'expression créative.

Rassure-toi étudiant-e ! L'information est gratuite.

Avec la « révolution numérique » (une nouvelle façon de communiquer, paraît-il) dans les pays démocratiques, se produisait la transformation radicale des medias. On observait la disparition d'une spécialisation économique dans l'industrie du son et de l'image. Des ac-

teurs extérieurs ont investi le champs de la production d'information, aboutissant à des empires médiatiques d'une configuration nouvelle : la fusion des traitements du son, du texte, et de l'image, de leur moyen de production à leurs canaux de diffusion.

Marchandisation de l'information ? Rassure-toi étudiant ! L'information est gratuite, aucun moyen dès lors d'en faire un marché. Ce début de raisonnement ne tient que parce qu'il ne vise pas le bon produit. Le bon produit, c'est le public. Ce que vendent les medias aux annonceurs, c'est l'audience. Cela s'est si bien vendu ces dernières années que la Société de l'Information est devenue un enjeu économique démesuré. L'information, réduite à une image, simplifiée à l'extrême, devient consommable dans l'immédiat. Or on peut relever 100 ou 1000 exemples d'informations erronées parce qu'immédiates. Le paysage médiatique est pollué par une surabondance de communication, véhiculant des messages biaisés, ne garantissant plus l'accès des citoyens à une information crédible. Le paradoxe réside dans le fait qu'une pénurie d'information se fait sentir dans les régions défavorisées du monde, alors qu'un excès se manifeste dans les sociétés post-industrielles. De la même façon, les carences alimentaires lèsent les populations sans ressources, et la surcharge pondérale des populations occidentales inquiète de plus en plus les autorités. Trop d'information nuit à la qualité de celle-ci. Alors, des connexions pour tous, oui évidemment ! Mais pour y diffuser quelle information ?

Sources :

AfricaComputing; Casic2004; CSDPTT; BPEM; Indymedia; Le Monde Diplomatique; Geneva03; OCDE; UIT

Cyrille G.

Nous, les antipubs...

La première fois, nous étions tous étonnés de nous retrouver aussi nombreux. Venu d'horizons divers, individus, militants, non militants, plutôt jeunes.

Nous avons eu l'impression de nous réveiller d'un mauvais rêve et de découvrir tout à coup 'envahissement, le carcan mental que nous impose la pub. Nous étions vivants !

Pour nous comme pour les usagers du métro qui nous ont massivement manifesté leur soutien, sourire aux lèvres, cette action de désobéissance a été LIBÉRATOIRE.

Enfin quelqu'un osait remettre en cause, au grand jour, joyeusement, pacifiquement le matraquage publicitaire, la folie consumériste.

Car ce mouvement est profondément politique.

Tout le monde vous dira que derrière le matraquage publicitaire nous voulons dénoncer l'emprise de la consommation et de la concurrence sur nos vies. Les stéréotypes de bonheur et de beauté propagés conditionnent nos comportements, frustrant, excluent. Il faut consommer pour exister, à tout prix, pour la croissance, pour le profit, quelles que soient les conséquences écologiques. Les espaces publicitaires se multiplient à l'infini car ils rapportent et les « consommateurs » de pub (nous) n'ont pas le choix d'accepter ou non. Les annonceurs doivent alors occuper ces espaces, sous peine d'être distancés par leurs concurrents. Ca n'a pas de

fin. 3000 messages de pub perçus par jours par individu.

Elle est partout, les enfants en sont les principales cibles. Elle pénètre insidieusement dans nos écoles et assujettit nos médias.

Et nous n'avons pas le droit de refuser ce qu'on nous impose !

Militantes lyonnaises fouillées à nu, gardes à vue, rafles préventives, 1M€ réclamés à 62 militants pris au hasard. Pour du barbouillage. Ces réactions révèlent l'échelle de valeurs de notre société : un 4x3 vaut plus que la vie des SDF qui meurent à petit feu dessous et qui se multiplient, de plus en plus jeunes, de plus en plus déglingués.

Ces actions sont aussi de formidables moyens de convergence des luttes : elles regroupent des individus et des associations différentes qui luttent contre le même système mais avec des motivations différentes. Pour agir plus discrètement, nous nous retrouvons désormais en petits groupes, plus autonomes et mobiles. Dans le mien : un graphiste, un médecin, des étudiants en journalisme, en sociologie, une intermittente, des cadres du privé, une instit...

Une bouffée d'oxygène !



Contact : Lieux d'enseignements supérieurs sur lesquels on est présent...

Aix-en-Provence, Bordeaux, Caen, Cergy-Pontoise, Clermont, Compiègne, Dijon, Grenoble, Laval, Lyon, Nantes, Paris (Sorbonne, Jussieu, ENS-ULM, Sc-Po, Villetaneuse), Périgueux, Rennes, Tours, Toulouse, Strasbourg, Villeneuve d'Ascq

Web : <http://www.campus.attac.org> ; Mail : campus@attac.org ; Tel. 01 41 58 17 45

Adresse postale : Attac Campus ; 66-72, rue Marceau ; 93100 Montreuil sous Bois